

Communiqué de presse

CP n°9 du 15 mai 2024

Motion sur le collège

Les syndicats du Sgen-CFDT et leur fédération réunis en congrès réaffirment leur opposition aux mesures du choc des savoirs, qui transforment la nature même du collège.

Pour autant, la situation actuelle ne nous satisfait pas : nous ne pouvons ignorer la difficulté et la perte de sens que rencontre un grand nombre de professionnels qui exercent en collège avec dévouement.

Les syndicats Sgen-CFDT et leur fédération affirment que le collège ne doit être ni une grande école ni un petit lycée mais qu'il doit posséder sa propre identité, reposant sur la particularité des âges des élèves qu'il accueille, entre grande enfance et début d'adolescence.

La seule réussite au collège actuellement prise en compte est le passage en classe de 2nde GT.

Elle devient prioritaire sur la validation du socle, ce qui détourne les missions des équipes, obligées de se focaliser sur une orientation de tri. Pour nous, cela doit changer. Le collège doit se fixer deux grands objectifs :

- Permettre à tous les élèves de valider un socle commun de connaissances et de compétences dont les modalités seraient définies par une convention citoyenne, qui prendrait en compte la diversité des réussites, et qui permettrait à chacun de devenir un citoyen libre et émancipé, acteur de sa vie dans la société.

- Accompagner chaque élève dans la construction de soi en prenant en compte la spécificité de cette période, l'adolescence, qui voit les enfants se transformer. Ils acquièrent des connaissances, développent de nouvelles capacités cognitives, relationnelles, gagnent en maturité émotionnelle et leur corps subit d'importantes transformations.

Ces 2 objectifs ne peuvent être atteints qu'avec :

- une amélioration de la mixité sociale au sein des établissements qu'ils soient publics ou privés sous contrat afin d'apprendre aussi à faire société. Les établissements privés sous contrat doivent prendre leur part, cette mixité étant aussi un élément fondamental pour la cohésion sociale.

- des personnels formés, reconnus et détenant du pouvoir d'agir : le Sgen-CFDT réaffirme la nécessité d'une autonomie des établissements pour en faire des lieux adaptés au public accueilli dans lesquels chacune et chacun se sent en confiance et libérant la créativité des encadrants en s'appuyant sur leurs compétences et appétences.

- des programmes moins académiques qui constituent un cadre large et souple ménageant des espaces de liberté pour atteindre les objectifs du socle.

- des effectifs allégés et des grilles horaires permettant de bien faire le travail et de travailler

“autrement” en favorisant la coopération tant au niveau des professionnels que des pratiques pédagogiques.

- un bâti scolaire adapté.

Tous les personnels ont vocation à accompagner les élèves dans leur scolarité. Ils doivent être en nombre suffisant, nombre déterminé par la réalité locale. Toutes ces compétences professionnelles s'acquièrent d'abord par une formation initiale adaptée puis par l'expérience conjuguée à la formation continue. La formation continue individuelle et collective doit être repensée et intégrée dans les services, comme aussi, les réunions d'équipes et tous les temps de rencontres.

Pour répondre aux difficultés rencontrées au collège et à leurs causes diverses, la présence d'acteurs de la santé et du social en proximité est indispensable. Cela permettra un premier niveau de réponse, des démarches de prévention primaire pensées et articulées en lien avec le collège.

Cela permettra aussi l'orientation vers les soins si besoin, pour accompagner au mieux chaque élève.

Cette alliance éducative repensée doit être élaborée dans un projet éducatif de territoire qui permet aussi l'accès à la culture et aux pratiques artistiques, manuelles et physiques, quel que soit le lieu du collège.

Le collège offrira ainsi un cadre de travail et de scolarité permettant une plus grande diversité de réussites, ouvrant la voie à l'épanouissement et à l'émancipation de toutes et tous.

